

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Du 30 novembre 2020 à 18 heures 30 minutes**

Le 30 novembre deux mil vingt à 18 heures 30, les membres du conseil municipal de la commune de FLAVIAC se sont réunis, sous la présidence de M. Michel CONSTANT, Maire, salle du conseil municipal en séance publique, sur la convocation qui leur a été adressée par le maire conformément aux articles L. 2121-10, L. 2121-11 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales.

Convocation : 25/11/2020

Membres en exercice : 15

Membres présents : 13

Nombre de votants : 15

**Présents** : BEAL Gérard, BERNARD Françoise, BONHOMME Jimmy, CHAMP Luc, CONSTANT Michel, CORRAL Manuel, FELCE Lydie, FRENAY Bernard, HILAIRE Valérie, MARTIN Virginie, RASCLARD Muriel, ROCARPIN Nelly, TONKENS Gerben.

**Excusé(e)s** : SOUVIAT Benjamin, VEY Gaëlle

**Pouvoir(s)** : SOUVIAT Benjamin à TONKENS Gerben, VEY Gaëlle à BERNARD Françoise

**Secrétaire de Séance** : RASCLARD Muriel

Le Maire invite les membres de conseil et le public à observer une minute de silence en hommage à Monsieur Samuel PATY, professeur assassiné.

Le compte rendu du précédent conseil municipal est approuvé à l'unanimité.

L'assemblée accepte que le secrétariat de séance soit assuré par Madame Muriel RASCLARD.

Monsieur ALLIGIER, Directeur du syndicat mixte Ouvèze Payre relate l'historique du syndicat, présente les missions qui lui sont dévolues et détaille le rapport d'activités 2019. S'en suit un temps d'échange avec les élus.

*Mme Lydie FELCE rejoint la séance*

**Décision du maire** : Monsieur le Maire rend compte aux membres du conseil municipal de la décision prise dans le cadre des délégations d'attributions :

Décision n°2020-001 : Redevance d'occupation du domaine public – instauration d'un tarif à la demi-journée pour les brocantes.

*M. Gérard BEAL et Mme Valérie HILAIRE rejoignent la séance.*

**Règlement intérieur du conseil municipal** : Conformément à l'article L.2121-8 du CGCT, modifié par la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République), les conseils municipaux des communes de plus de 1 000 habitants doivent instaurer un règlement intérieur. Après lecture du projet, adressé lors de l'envoi de la convocation et prise en compte de diverses observations quant aux articles 5 et 8, le règlement est adopté à l'unanimité.

Monsieur Gérard BEAL dit ne pas avoir reçu la convocation à la réunion de la commission travaux du 23/11. La preuve lui est apportée sur le champ qu'il a bien été destinataire de ladite convocation.

**Convention Agence Postale Communale (APC)** : Monsieur le Maire rappelle que l'installation de l'APC en Mairie a fait l'objet en 2009 d'une convention entre La Poste et la collectivité. Cette convention conclue pour 9 ans avec une tacite reconduction d'une durée identique doit être actualisée (montants des retraits et des dépôts) et qui intègre la mise à disposition d'une tablette tactile. Les membres du conseil autorisent le Maire à signer ladite convention.

**Tarifs des insertions publicitaires dans le bulletin municipal** : Monsieur le Maire informe que les annonceurs qui souhaitent figurer dans le bulletin municipal doivent s'acquitter du paiement de la publicité selon des tarifs qu'il convient de revoir à la baisse compte tenu de la crise actuelle. Oui l'exposé, les tarifs suivants sont approuvés à l'unanimité.

Nature de l'encart publicitaire	Tarifs
Pack page entière	625 euros
1/2 page	240 euros
1/4 page	120 euros
1/8 page	60 euros
Bandeau (19 cm X 4 cm)	175 euros

**Amortissement contribution construction Service de Défense Incendie et Secours (SDIS)** : Monsieur le Maire cède la parole à Mme Françoise BERNARD qui rappelle que la contribution de la commune au nouveau centre de secours doit être amortie et que la durée proposée est de 20 ans. La proposition est validée à l'unanimité.

**Régularisation subvention amicale laïque** : Mme Françoise BERNARD informe l'assemblée qu'il convient de régulariser la subvention imputée à tort au compte 6042 au lieu du compte 6574. La régularisation est validée par l'assemblée à l'unanimité.

**SDE 07 – adhésion groupement de commandes pour la fourniture d'électricité** : M. le Maire présente à l'assemblée la proposition du SDE07 concernant d'achat groupé pour la fourniture en électricité afin d'optimiser notamment les procédures de mise en concurrence. Les membres du conseil autorisent le Maire à signer ladite convention avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2022, la commune continuant à bénéficier pour 2021 des tarifs réglementés en vigueur proposés par EDF.

**Offre de santé** : Monsieur le Maire cède la parole à Mme Françoise BERNARD qui relate les diverses options quant au maintien de l'offre de santé dans la vallée de l'Ouvèze, à savoir :

- Le projet de pôle santé porté par la commune de St-Julien et St-Alban et proposé aux communes de Rompon, St-Cierge la Serre et Flaviac pour lequel la commune de Flaviac a émis quelques réserves
- Le projet d'aménagement d'un local médical dans les locaux des associations (rue du 11 Novembre) à Flaviac pour permettre au Dr VILLAIN d'y poursuivre son activité et à terme d'y installer son successeur.
- L'amélioration de la salle Jean Moulin appelée à constituer le nouveau pôle des associations.

Le conseil municipal par :

12 voix POUR, 2 ABSTENTIONS (Valérie HILAIRE et Luc CHAMP) 1 voix CONTRE (Gérard BEAL) accepte les options ci-dessus relatées.

**Composition du comité santé** : Compte tenu que l'un des membres n'est plus en mesure de participer à ce comité, il est proposé de revoir la composition de ce dernier et de nommer Valérie HILAIRE et Gerben TONKENS, membres du comité consultatif santé. La proposition est validée à l'unanimité.

**Evolution du cadre administratif, budgétaire et comptable de l'action sociale** : Monsieur le Maire cède la parole à Madame Françoise BERNARD qui rappelle les modalités offertes par la loi NOTRe en instaurant notamment la possibilité de gérer directement la compétence sociale au sein du conseil municipal, assouplissant ainsi la gestion budgétaire, comptable et administrative de l'action sociale. Elle propose concomitamment de créer un comité consultatif communal d'action sociale qui aura pour objet d'étudier et d'émettre un avis sur les missions d'action sociale utiles, préalablement à leur approbation par le Conseil municipal. Elle précise que les propositions de dissolution du CCAS et de création du comité consultatif communal d'action sociale (CCCAS), dont la composition serait identique à celle du CCAS, ont été précédemment validées par le conseil d'administration du CCAS le 27 novembre dernier.

Après délibération et vote par 12 voix POUR, 3 voix CONTRE (Gérard Béal, Luc CHAMP et Valérie HILAIRE) la dissolution du CCAS, la gestion par le conseil municipal de l'action sociale directement et la création d'un comité consultatif communal l'action sociale sont validées.

**Questions diverses :**

- Plan communal de sauvegarde (PCS) : suite au renouvellement des conseillers municipaux et au nouveau périmètre de la centrale nucléaire de Cruas-Meysses dont fait dorénavant partie la commune, il convient de réviser le document et de revoir la composition du poste de commandement communal, chaque conseiller étant amené à assurer une mission en cas de crise.
- CAPCA – gestion des déchets : une réflexion est en cours au niveau de la collecte des déchets ménagers gérée par la CAPCA afin de réduire les coûts de collecte.
- CAPCA - travaux Pont de Mûre : Au dernier conseil communautaire a été validé le programme de travaux sur le site dit de « Mûre ». Ce projet vise à restaurer la continuité écologique et à améliorer l'état physique de la rivière.

La séance est levée à 20h30.

Michel CONSTANT,  
Maire de Flaviac



Muriel RASCLARD,  
Secrétaire

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Muriel Rasclard', written over a horizontal line.